

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
Séance du 9 mai 2022**DÉLIBÉRATION n°2022-53**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 9 mai 2022 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le 29 avril 2022.

**Point de l'ordre du jour :**

4.4. Accord pour la création de la chaire Unesco en maltraitance infantile.

.....

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université de Tours,

**Exposé de la décision :**

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le projet d'accord avec l'Unesco concernant la création d'une chaire en maltraitance infantile.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- approbation de l'accord avec l'Unesco concernant la création d'une chaire Unesco en maltraitance infantile.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	27
Abstentions :	0
Votes exprimés :	27
<b>Pour :</b>	<b>27</b>
Contre :	0

**Pièces jointes :**

- projet d'accord avec l'Unesco et dossier de candidature déposé par l'université.

Fait à Tours,

**PROJET**

**ACCORD**

**ENTRE**

**L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,  
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**ET**

**L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

**CONCERNANT**

**LA CRÉATION D'UNE CHAIRE UNESCO  
EN MALTRAITANCE INFANTILE**

**À**

**L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

**(RÉPUBLIQUE FRANÇAISE)**

## Accord

### concernant l'établissement d'une Chaire UNESCO en maltraitance infantile, à l'Université de Tours, République Française

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (ci-après nommée « l'UNESCO »), 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France, représentée par sa Directrice générale, Madame Audrey Azoulay,

et

L'Université de Tours (ci-après nommée « l'Université »), **adresse exact SVP** République Française, représentée par son Président, **nom exact SVP**,

**Considérant** que l'échange de connaissances et d'expérience entre universités et autres institutions d'enseignement supérieur constitue l'un des principaux moyens de favoriser le développement dans les domaines de compétence de l'UNESCO,

**Convaincues** que l'ensemble de la communauté universitaire bénéficie de la collaboration entre professeurs, chercheurs et administrateurs d'université des différentes régions du monde,

**Ayant** à l'esprit la mission et les objectifs assignés à l'UNESCO par son Acte constitutif et son rôle dans la promotion de la coopération interuniversitaire à l'échelon international,

**Tenant compte** de l'expérience acquise dans le cadre du programme international UNITWIN/Chaires UNESCO, qui favorise la mobilité académique et le transfert rapide des connaissances grâce au jumelage, à rétablissement de réseaux et à d'autres mécanismes de coopération interuniversitaire,

#### Convient de ce qui suit:

**Article 1** En coopération avec l'UNESCO, l'Université crée une Chaire UNESCO en maltraitance infantile (ci-après dénommée « la Chaire ») à l'Université de Tours.

**Article 2** Cette Chaire vise à promouvoir un système intégré d'activités de recherche, de formation, d'information et de documentation en rapport avec une éducation inclusive et une protection de la petite enfance. Elle facilitera la collaboration entre chercheurs de haut niveau, professeurs de renommée internationale de l'Université et des institutions d'enseignement supérieur de France, d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'autres régions du monde

Les objectifs spécifiques de cette chaire sont les suivants :

- Servir de laboratoire d'idées visant à proposer des nouvelles politiques dans le domaine de la maltraitance infantile, la promotion de la résilience chez les enfants victimes, et l'accompagnement des auteurs pour l'arrêt de ces maltraitances ;
- Entreprendre des travaux de recherche en convoquant l'art et la science (l'épidémiologie la psychopathologie, la physiopathologie) pour lutter contre la maltraitance infantile ;

- Organiser des formations pour prévenir et endiguer la maltraitance infantile (détection précoce, prévention des conséquences, accompagnement des auteurs, l'éthique et l'épistémologie) ;
- Développer un Guide de bonnes pratiques et d'un « Passeport contre la maltraitance infantile ;
- Coopérer étroitement avec l'UNESCO et d'autres chaires de l'UNESCO sur des programmes et activités pertinents ; et s'assurer que les résultats académiques (conférences, publications) bénéficient également au travail et aux objectifs du Secteur de l'éducation.

**Article 3** L'Université, en consultation avec l'UNESCO, nommera le responsable de la Chaire qui sera sélectionné conformément aux procédures décrites dans les directives de l'UNESCO concernant les modalités de participation au Programme UNITWIN/Chaires UNESCO.

**Article 4** La Chaire comprendra le personnel enseignant, les chercheurs et les étudiants nécessaires pour la mise en œuvre des programmes spécifiques de formations, de recherches et d'information de la Chaire.

**Article 5** L'Université signera avec le responsable de la Chaire, pour une période dont elle déterminera ta durée, un contrat qui confère à celui-ci les mêmes droits et obligations que ceux des autres professeurs et chercheurs de même catégorie. Le contrat fixera le traitement du responsable de la Chaire, ainsi que les prestations auxquelles il a droit : remboursement des frais de voyage, indemnité d'installation, logement, assurance maladie.

**Article 6** L'Université accordera à la Chaire les facilités nécessaires à la conduite de recherches universitaires et d'activités de formation dans ses domaines de compétence ainsi qu'à la mise en ligne de leurs résultats.

**Article 7** L'Université soumettra à l'UNESCO un rapport à mi-parcours et un rapport final présentant les activités menées par la Chaire et les ressources financières de la Chaire. Les rapports devront suivre le modèle fourni par l'UNESCO. Les rapports seront examinés par l'UNESCO puis publiés sur le portail UNITWIN.

**Article 8** L'Université prendra les dispositions nécessaires pour que la Chaire participe aux programmes et activités de l'UNESCO en vue du renforcement de la coopération universitaire internationale dans le domaine de la recherche scientifique et de ses applications au profit du développement national. Chaque fois que cela est possible, l'Université prendra les mesures nécessaires pour que la Chaire participe aux échanges de professeurs, de chercheurs et d'étudiants avec d'autres universités dans le cadre du Programme UNITWIN.

**Article 9** Dans le cadre de ce programme, l'Université s'emploiera à associer la Chaire aux activités d'autres chaires et réseaux interuniversitaires dans différentes régions du monde.

- Article 10** Sous réserve des dispositions du présent Accord, l'Université assumera toutes les dépenses occasionnées par l'exécution des activités de la Chaire UNESCO.
- Article 11** Afin de démontrer ses liens avec l'UNESCO, la Chaire UNESCO est encouragée à utiliser le logo mixte UNESCO-UNITWIN, comprenant le logo officiel de l'UNESCO et le logo UNITWIN qui figure à droite du logo de l'UNESCO, selon les conditions suivantes:
- les modalités graphiques de cette utilisation, seront déterminées par l'UNESCO et ne seront pas modifiables sans l'accord écrit et préalable de l'UNESCO ; un fichier électronique en haute résolution contenant ce logo mixte sera fourni par l'UNESCO à l'Université conformément aux spécifications qui seront demandées à l'Université par l'UNESCO ;
  - cette utilisation sera faite de manière à éviter tout risque d'interprétation erronée par des publics extérieurs, notamment à l'égard des statuts respectifs distincts de la Chaire, de l'Université et de l'UNESCO. Tels que stipulés dans l'article 12 du présent accord, le logo mixte UNESCO/UNITWIN ne pourra, en aucun cas, être utilisé à des fins commerciales, ni par la Chaire ni par l'Université ;
  - le matériel d'information et de promotion (comme par exemple, les publications imprimées et électroniques, et tout autre document) produit par la Chaire ou l'Université et comportant le logo mixte UNESCO/UNITWIN devra porter la mention suivante : « Les auteurs sont responsables du choix et de la présentation des contenus de cette [publication] et des opinions qui y sont exprimées, lesquelles ne sont pas nécessairement conformes à celles de l'UNESCO et n'engagent pas l'Organisation » ;
  - l'Université assumera l'entière responsabilité de toutes les conséquences juridiques éventuelles d'une telle utilisation.
- Article 12** Ni l'Université ni aucun des membres de son personnel employé pour l'exécution des activités relatives à la Chaire UNESCO ne seront considérés comme des agents ou des représentants de l'UNESCO, ni comme des membres de son personnel. Ils ne pourront jouir d'aucun avantage, immunité, rétribution, rémunération ou remboursement qui ne soit expressément prévu dans le présent accord ; en outre, ils ne seront autorisés ni à se présenter comme faisant partie de l'UNESCO, ni à faire des déclarations au nom de l'UNESCO, ni à engager l'UNESCO dans des dépenses quelles qu'elles soient, ni à contracter en son nom quelque autre obligation que ce soit.
- Article 13** Il incombera à l'Université de prendre toutes mesures qu'elle jugera nécessaires pour s'assurer contre les pertes et les dommages corporels ou matériels subis pendant l'exécution de ces activités.
- Article 14** Le présent Accord entrera en vigueur pour une durée de 4 (quatre) ans dès que les parties y auront apposé leur signature. Chacune des parties pourra le dénoncer sous réserve d'un préavis de 60 (soixante) jours notifié par écrit à l'autre partie.

**Article 15** L'Université demandera le renouvellement du présent Accord avant sa date d'expiration. Tout renouvellement du présent Accord sera effectué d'un commun accord par un échange de lettres entre les parties, à condition que la Chaire ait atteint ses objectifs spécifiques énoncés à l'article 2 et qu'elle fournisse des informations détaillées sur les activités et les ressources mobilisées pour la période visée par le renouvellement.

**Article 16** L'UNESCO peut décider de ne pas renouveler le présent Accord ou de supprimer la Chaire si celle-ci ne soumet pas de rapport d'étape sur ses activités dans les temps, si l'évaluation des rapports est négative ou si les activités de la Chaire ne correspondent pas aux priorités stratégiques de l'UNESCO.

**Article 17** En cas de litige relatif à l'application du présent Accord, les Parties s'efforceront de bonne foi de trouver un règlement à l'amiable. Dans le cas où il ne serait pas possible de parvenir à un tel règlement, tout litige né du présent Accord ou s'y rapportant sera tranché par voie d'arbitrage. La sentence arbitrale, qui liera les Parties, sera rendue par un arbitre unique nommé d'un commun accord ou, à défaut d'un tel accord, par le Président de la Cour internationale de justice, à la demande d'une des Parties.

**En foi de quoi**, les soussignés dûment autorisés ont signé le présent Accord en 2 (deux) copies en langue française.

Pour l'Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture

Pour l'Université de Tours

Audrey Azoulay  
Directrice-Générale

Nom exact SVP  
Président

Date: .....

Date: .....

## Candidature à une chaire Unesco

### Maltraitance infantile

Avril 2021



Image : Dreamstime

Présentée par Catherine Belzung  
Université de Tours, France

## A. DONNEES INSTITUTIONELLES

**1. Titre du projet :** Chaire UNESCO « Maltraitance infantile ».

**2. Date de lancement prévue :** 1<sup>er</sup> janvier 2022

**3. Durée :** 4 ans (du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 décembre 2025).

**4. Domaine(s) ou discipline(s) concernés :**

Afin d'étudier la maltraitance infantile et de proposer des interventions permettant de la limiter, la Chaire mobilisera différents champs disciplinaires, incluant le champ des Sciences humaines et sociales (Psychologie, Sociologie, Sciences de l'Éducation, Philosophie), du Droit, de la Médecine (Psychiatrie, Pédiatrie, Médecine légale) et des Sciences du Vivant (Neurosciences).

**5. Nom et adresse complète de l'établissement ou des établissement(s) d'accueil :**

La Chaire sera portée par l'Université de Tours, 60 rue du Plat d'Etain – BP 12050 – F-37020 Tours Cedex 1.

**6. Faculté(s) ou département(s) concernés :**

Au sein de l'Université de Tours, la Chaire mobilisera :

- Le Département de Neurosciences de la Faculté des Sciences et Techniques
- Le Département de Psychologie de la Faculté Arts et Sciences Humaines
- Le Département de Droit de la Faculté de Droit, Économie et Sciences Sociales
- Le Département Sciences Humaines de la Faculté de Médecine
- Le laboratoire de recherche Inserm iBrain (U 1253)
- Le Laboratoire de recherche IRJI (Institut de Recherches Juridique Interdisciplinaire (EA 7496)
- Le Laboratoire de recherche PAV (Psychologie des Âges de la Vie, EA 2114)

**7. Établissement d'exécution :**

Chef de projet :

Catherine Belzung

iBrain UMR 1253

Université de Tours

Faculté de Sciences et techniques

Parc Grandmont,

F-37200 Tours

Email : [catherine.belzung@univ-tours.fr](mailto:catherine.belzung@univ-tours.fr)

Tel : + 33 (0) 2 47 47 36 69 94 / +33 (0) 2 47 36 60 96

Web : <https://ibrain.univ-tours.fr/version-francaise/annuaire/catherine-belzung>

*Curriculum Vitae résumé :* Titulaire d'une thèse de Doctorat et d'une Habilitation à Diriger des recherches (HDR) en Neurosciences avec une spécialisation autour des pathologies psychiatriques, Catherine Belzung est internationalement reconnue pour ses travaux translationnels autour des pathologies du stress comme la dépression et les états de stress post-traumatique. Actuellement, Professeure de Neurosciences à l'Université de Tours, elle a été membre sénior à l'Institut Universitaire de France (IUF, promotion 2014). Son expertise dans le champ des Neurosciences est reconnue mondialement comme en témoigne son implication auprès de l'European Research Council (ERC) (membre des panels ERC Starting Grant 2013-2019, responsable adjointe du Panel en 2019). Elle dirige actuellement le laboratoire de recherche iBrain (Imaging and Brain) qui est une Unité Mixte de recherche Université-Inserm dont l'objectif scientifique est la mise au point de biomarqueurs et de nouveaux traitements des pathologies psychiatriques. Ce laboratoire regroupe environ 200 collaborateurs d'une quinzaine de disciplines différentes, ce qui témoigne de la capacité de Catherine Belzung à coordonner des travaux interdisciplinaires. Elle est impliquée dans diverses collaborations internationales (CV Détaillé en Annexe).

## **8. Partenaires (nom et adresse des institutions participantes) :**

La Chaire s'appuie sur divers partenariats scientifiques et de la société civile.

### *Partenariats scientifiques :*

- Université de Mons, Place du parc 23, 7000 Mons Belgique (Thierry Pham Hoang, Professeur, Service de Psychopathologie Légale, *Directeur du « Centre of Research in Social Defence (CRDS) »*)
- 
- Università degli Studi di Roma « La Sapienza », Piazzale Aldo Moro 5, 00185 Roma, Italie (“Department of Social and Developmental Psychology » : Marino Bonaiuto, Professeur en Psychologie environnementale, Silvia Cataldi, “Lecturer” en Sociologie, Alessandra Talamo, « Associate Professor » en Psychologie sociale)
- 
- LUMSA Università, Via della Traspontina 21, 00193 Roma, Italie (Vincenzo Caretti, “Full Professor” en « Clinical Criminology and Forensic Sciences », Alfredo de Risio, « Adjunct Professor » en « Clinical Criminology and Forensic Sciences », Luigino Janiri, Professeur en Psychiatrie).
- Istituto Universitario Sophia, Via San Vito, 28, Lopiano, 50 064 Figline e Incisa Val d’Arno, Italie (Chiara Spatola, « Adjunct Professor » en Psychopathologie du développement, Carina Rossa, « Adjunct Professor » en Psychologie sociale)
- Institute of Criminology, Faculty of Law, Poljanski nasip 2, SI-1000 Ljubljana, Slovenia (Mojca Plesnicar, Associate professor en Droit)
- Universitatea Ștefan cel Mare Suceava, Str Universității nr 13, 720 229 Suceava, Romania (“Department of Health and Human Development”, Florin Țibu, “Associate Professor” en Psychologie du développement)
- Avinashilingam Institute for Home Science and Higher Education for Women (Deemed to be University), Coimbatore, 641 043, Tamil Nadu, Inde
- Université Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d’Ivoire (Serge Lida, « Associate Professor » en Sociologie) :
- Université d’Abomey-Calavi (UAC), Cotonou, Bénin (Émilie Fioffi Kpadonou, Professeure titulaire de Pédopsychiatrie, Faculté des sciences de la santé)
- Pontificia Universidad Católica de Chile, Santiago, Chili (« Psychology Department », Bernadette Paula Luengo Kanacri, « Associate Professor » en Psychologie)
- Université Quisqueya, 218 Av Jean Paul 2, haut Turgeau, Port au Prince, Haïti (Franklin Benjamin, Professeur, Philosophie, Sociologie, Sciences de l’éducation)
- Université de Montréal, Pavillon Roger-Gaudry, 2900 Boulevard Edouard Montpetit, Montréal (Québec) H3T 1J4, Canada (Faculté de Médecine, Patricia Conrod, Professeure en Psychologie Clinique)

### *Partenariats de la société civile :*

Les partenaires de la société civile auront un rôle déterminant dans le projet, car ils apporteront des retours d’expériences et des échanges de bonnes pratiques.

-International Center for Child and Public Health (ICPH), Shanti Ashram Road, Coimbatore, 641042 Tamil Nadu, Indie (Directrice: Kezevino Aram, Pédiatre).

- Società Italiana di Medicina e Sanità Penitenziaria (SIMSPE), Via Santa Maria della Grotticella 65B, 01100 Viterbo, Italie (Luciano Lucania, Président)

- Accademia di Psicologia sociale e jurídica, Piazza Stefani Jacini 5, 00191 Roma, Italie (Irene Petruccelli, Présidente, Psychologie sociale, Simona Grilli, « Lecturer », Psychologie du développement).

- Azione per Famiglie Nuove, Via Isonzo 63, 00046 Grottaferata, RM, Grottaferrata, Italie (Pietro Parlani, Président, Viviana Carnevalis Colonnetti, Riccardo Bosi).

-Commissione per il benessere e la tutela dei Minori (COBETU), Focolari Movement, Via Frascati 306, 00040 Rocca di papa, Italie, (Orazio Moscatello, coordinateur)

- France Victimes 37, Association Départementale Aide Victimes Infractions Pénales 37, Tours, France (Marie-Paule Carrey Le Bas, Juriste, Directrice)

En outre, des experts de la société civile seront rattachés à la chaire au titre de leur compétence, à titre individuel, comme Mimma Siniscalco, experte en Science ode l'Éducation (INVALSI, Rome, Italie), Sandrine Batalla, Magistrate et Perrine Ferrer- Lormeau, experte (Tribunal judiciaire de Mulhouse, 21 avenue Robert Schuman, CS 63009, F-68061 Mulhouse, France), Ma. Liza Miscala Jorda ("City Prosecutor of the Department of Justice", "City Inter Agency Task Force against Child Trafficking and Child Pornography", Tacloban City, Philippines), Mélanie Jacquemin, sociologue, Chargée de recherche, Institut de Recherche pour le Développement)

## **9. Budget total du projet (en dollars des États-Unis) :**

Le budget nécessaire au financement des 4 années de la chaire est estimé à 149 948 euros (179 338 USD), soit 37 487 euros/an (44 834 USD/an). Il est composé d'une part du temps de personnels mis à disposition par l'Université, et d'autre part de contributions via différents dispositifs.

## **10. Sources de financement – organisations, organismes et montant**

x \_En espèces

Les travaux de la chaire s'appuieront sur divers dispositifs existants à l'Université et dans la Région Centre-Val de Loire (professeurs invités, appuis à la venue de conférenciers, appui au séjour de chercheurs, financements de colloques, chercheurs Studium) et sur des projets de recherche financés comme le projet ADORé (ERA Net Neuron).

x \_En nature

Les travaux de la chaire s'appuieront sur la mise à disposition de personnels (enseignants-chercheurs) et de locaux (Université de Suceava, Roumanie, accueil d'une école d'été).

## **B. DESCRIPTION DU PROJET**

### **1. Type de projet**

Chaire UNESCO x

Programme de Coopération UNITWIN □

### **2. Domaine(s) ou discipline (s)**

#### **a. Projets correspondant aux priorités de l'UNESCO pour 2018-2021**

Le projet de chaire présenté dans ce document concerne la lutte contre la maltraitance infantile, au travers a) d'une meilleure description de sa prévalence, b) de l'identification de stratégies de prévention de la maltraitance et de ses conséquences, c) de l'édification de stratégies permettant l'accompagnement des auteurs de ces maltraitements.

Notre programme soutiendra les priorités « Afrique » et « Égalité des genres » de l'Unesco.

En effet, son objet est déterminant pour faire progresser les capacités et les compétences des hommes et des femmes, leur dignité et leurs droits individuels. Plusieurs raisons font que la question de la maltraitance infantile s'insère dans les priorités de l'Unesco.

Une première raison est que la maltraitance infantile est un phénomène particulièrement répandu en Afrique, si bien que les travaux envisagés par la Chaire dans ce domaine auront un impact bénéfique sur les sociétés africaines. En effet, d'après l'Organisation Mondiale de la Santé et l'UNICEF, l'Afrique est le continent où la prévalence de la maltraitance la plus élevée a été constatée (UNICEF, 2014). Par exemple, on estime que 34% des enfants y subissent des violences physiques et que 20% d'entre eux sont victimes de violences sexuelles (Burton et coll., 2015). Par ailleurs, le mariage des enfants est fréquent en Afrique de l'Ouest et dans certains pays d'Afrique orientale et australe comme le Mozambique, l'Ouganda et l'Éthiopie (UNICEF, 2006). L'Afrique est aussi concernée par la traite des enfants puisque l'on estime qu'environ 200 000 enfants sont exploités à des fins de travail domestique et d'exploitation chaque année (Adepoju, 2005). L'une de nos expertes, Mélanie Jacquemin, est une spécialiste de cette question du travail des enfants en Afrique. Le programme permettra d'accompagner les pays africains en proposant non seulement des voies de résilience pour les enfants ayant subi des violences, mais encore des voies de prévention.

Une seconde raison est qu'il existe de très importantes inégalités de genre dans ce domaine, et ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne le continent africain. En effet, certaines formes de maltraitements concernent plus particulièrement les filles, comme certaines formes de mutilation sexuelle telles que la pratique de l'excision ou les violences sexuelles. D'après les estimations publiées par l'UNICEF en 2005, 3 millions de filles ont souffert de mutilations génitales en Afrique subsaharienne, au Soudan et en Égypte. D'autres formes de maltraitance concernent davantage les garçons, comme par exemple le phénomène des enfants soldats, particulièrement important en Afrique. Les travaux de la chaire permettront d'émettre des recommandations sur ces problématiques, ce qui accompagnera favorablement la priorité de l'Unesco autour de l'égalité de genre.

Le programme permettra aussi de soutenir les priorités de l'Unesco sur la communication et le développement de solutions Nord-Sud-Sud, en particulier en Afrique (2 Institutions Africaines impliquées).

#### **b. Projets correspondant à la Stratégie à moyen terme (2014-2021)**

La chaire contribuera à la construction de la paix durable, l'un des objectifs primordiaux de l'Unesco. En effet, il a été démontré scientifiquement que la maltraitance infantile induit, lorsque les enfants victimes parviennent à l'âge adulte, de la colère, de l'agressivité, de l'impulsivité et une augmentation de conduites délinquantes, ainsi qu'une reproduction de conduites parentales maltraitements, ce qui amplifie le cycle de la violence. Ces altérations comportementales sont des facteurs qui viennent entraver le développement individuel et l'aptitude à la coopération de l'individu et qui compromettent donc la paix. Par conséquent, identifier des stratégies pour y remédier favorisera l'édification d'une paix durable.

De façon plus spécifique :

- a) La chaire va participer à l'éducation tout au long de la vie (Objectif stratégique 1). En effet, elle vise en particulier à mettre en place des outils éducatifs durables par l'élaboration d'un programme d'accompagnement des parents à risque de développer des maltraitements sur leurs

enfants (promotion de conduites parentales conscientes), l'élaboration et la diffusion du « passeport contre la maltraitance infantile », la promotion de bonnes pratiques auprès des personnels pénitentiaires, etc. La chaire contribuera ainsi à ce que chaque adulte et chaque enfant ait toujours accès à des relais éducatifs de qualité.

- b) Les enseignements et les recherches de la chaire, du fait qu'elles permettront de réduire la maltraitance infantile et la violence qui en est la conséquence, contribuera directement à la création de sociétés pacifiques et à l'éducation à la paix (Objectif stratégique 2).
- c) La chaire inclut des partenaires de différentes aires culturelles (partenaires académiques en Inde, en Europe orientale et occidentale, en Afrique, en Amérique du Nord et au Chili) et prévoit des échanges sur les pratiques et les solutions pour faire face à la maltraitance infantile. De ce fait, elle permettra de promouvoir le dialogue interculturel et le rapprochement de cultures. Par cette coopération renforcée, elle pourra contribuer à promouvoir des politiques favorisant le vivre ensemble. En outre, de par les partenariats avec la société civile, elle participera à la conception de propositions innovantes pour l'élaboration de politiques publiques associant recherche, politique et pratique (Objectif stratégique 6).
- d) La chaire s'inscrit dans l'action de l'Unesco face aux situations de post-conflit. En effet, de par la diversité géographique des partenaires académiques engagés et son aspect délibérément multidisciplinaire (elle mobilise des experts d'un panel important de disciplines, impliquant le droit, les sciences de l'éducation, la sociologie, la philosophie, la psychologie, la psychiatrie, les neurosciences, la pédiatrie, etc), la chaire pourra développer et soutenir le savoir scientifique pluridisciplinaire qui doit éclairer les politiques publiques pour la mise en place de solutions pacifiques pérennes. La chaire va ainsi servir de laboratoire d'idées et produire des propositions novatrices dans le domaine de l'éducation parentale informelle, tout en renforçant la coopération internationale dans les domaines de compétence de l'Unesco. Parce que l'aptitude à construire la paix s'acquiert dès l'enfance pour toute la vie, la finalité de la chaire « maltraitance infantile » est l'édification de sociétés pacifiques et résilientes.

### c. Projets correspondant aux objectifs de développement durable

La chaire contribuera à :

- 1) Améliorer la santé et le bien-être (Objectif de développement durable (ODD) 3) et, en particulier, promouvoir la santé mentale (point 3.4). En effet, la maltraitance infantile est le prédicteur le plus puissant de l'apparition d'une pathologie psychiatrique chez les victimes lorsqu'elles atteignent l'âge adulte.
- 2) Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool (point 3.5, ODD 3), puisque l'abus de substances psychoactives comme l'alcool et les substances illicites est directement amplifié par une situation antérieure de maltraitance infantile.
- 3) Réduire les mutilations génitales, qui font partie des violence physiques exercées sur les enfants, qui sont directement l'objet de travaux dans cette chaire (ODD 5, point 5.3).
- 4) Éliminer le travail des enfants et la pratique de recruter des enfants soldats, puisque ces faits peuvent être considérés directement comme une forme de maltraitance (ODD 8, point 8.7).
- 5) Réduire la violence (ODD 16, point 16.1), puisqu'en trouvant des solutions pour lutter contre la maltraitance des enfants, les travaux de la chaire permettront de réduire directement la violence qui est présente lorsque les victimes atteignent l'âge adulte.
- 6) « **Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants** », puisque c'est directement l'objet de ce programme de chaire (ODD 16, Point 16.2)

### d. Contribution au Programme de développement durable à l'horizon 2030

La chaire va permettre de :

-Promouvoir des attitudes et des comportements favorables au dialogue, à la non-violence et au rapprochement des cultures dans l'éducation formelle et non-formelle. En effet, étant donné que la maltraitance infantile favorise le passage à l'acte violent chez les victimes devenues adultes, ainsi que la perpétuation des violences subies chez les générations suivantes, le fait d'essayer de mettre en place

des politiques qui réduisent la maltraitance aura mécaniquement comme effet de réduire la violence et de promouvoir la non-violence, avec un effet transgénérationnel, donc durable.

-Partager les connaissances et les compétences et gérer les risques de santé en tenant compte des contextes culturels. En effet, cette chaire s'appuie sur un grand nombre d'acteurs de différentes aires culturelles, qui partageront les pratiques qui leur sont propres, dans un esprit de dialogue, de coopération et d'enrichissement réciproque.

#### **e. Contribution au développement national et régional**

### **3. Contexte, justification et résumé du projet**

#### **a. Contexte et justification (300 mots)**

La maltraitance infantile est l'utilisation intentionnelle de la force physique, de la coercition ou de la menace sur des enfants. Elle comprend la maltraitance physique, sexuelle et psychologique, ainsi que la négligence et l'exploitation, entres autres à des fins commerciales. Elle est courante dans le monde entier, dans toutes les cultures et communautés, avec des taux de prévalence chez les enfants compris entre 13% et 36% (OMS, 2017). L'enfance représente une étape sensible de la vie humaine, et il est bien connu que l'expérience de circonstances traumatisantes au début de la vie peut entraîner des conséquences néfastes à court et à long terme, y compris sur le plan cognitif (réduction du quotient intellectuel, déficit d'apprentissage et des capacités attentionnelles), au niveau affectif et relationnel (diminution de la régulation émotionnelle, augmentation de l'expression de la violence, de la consommation de drogues et autres dépendances, réactivité accrue au stress, automutilation), et induire un risque accru de maladie mentale, comme la dépression majeure et le trouble de stress post-traumatique (Hughes et al., 2017). Ces altérations peuvent être médiées par des altérations biologiques comme la méthylation de l'ADN (Cecil et al., 2020) et la perturbation des réseaux neuraux (Teicher et al.; 2016, Tanti et al, 2018). Ces altérations sont durables, car elles peuvent persister tout au long de la vie des sujets qui en sont victimes, mais peuvent également être transmises à la génération suivante via une parentalité dysfonctionnelle (Green et al., 2020). Il est donc nécessaire de renforcer les politiques pour augmenter la prévention de la maltraitance infantile, et de créer des programmes efficaces pour accroître la résilience des victimes et pour accompagner les auteurs des maltraitements. Cela nécessite d'élaborer une réponse globale, en intégrant les aspects interculturels et interdisciplinaires, et en tenant compte de l'importance du contexte dans lequel les enfants grandissent.

#### **b. Résumé du projet (150 mots)**

Le projet vise à élaborer une feuille de route pour relever les trois défis liés à la maltraitance infantile (prévention, résilience et accompagnement). Nous avons créé un réseau regroupant des experts de diverses disciplines (pédiatrie, philosophie, psychologie, sociologie, psychiatrie, neurosciences, droit, sciences de l'éducation, médecine légale) qui nous permettra de nous baser sur une approche interdisciplinaire. Ces experts appartiennent à des universités ou associations de différents pays ou zones culturelles, incluant pays du Sud et pays du Nord, mais aussi des organisations de la société civile (hôpitaux pour enfants, experts dans les adoptions, magistrats, associations de victimes, commissions pour la protection des mineurs dans des associations, etc.). L'objectif est de proposer des lignes guides plus inclusives, car basées sur un dialogue entre une expérience de terrain, des points de vue interculturels et des connaissances académiques. Cela permettra de faire progresser la compréhension et la pratique dans ce domaine.

### **4. Objectifs**

#### **Objectif de développement (à long terme) :**

La chaire sera un laboratoire d'idées visant à proposer des nouvelles politiques dans le domaine de la maltraitance infantile, la promotion de la résilience chez les enfants victimes, et l'accompagnement des auteurs de ces maltraitements. Elle s'inscrit ainsi dans la promotion du bien-être de la population et d'une paix durable, en brisant le cycle de la violence qui peut démarrer dès le plus jeune âge. Il s'agit de créer une synergie internationale par l'échange d'expériences et de pratiques, entre universités de différentes aires culturelles et acteurs de terrain. Les activités incluent des écoles d'été, des enseignements, des échanges scientifiques (professeurs invités, accueil d'étudiants), des collaborations de recherche, des

coopérations aux fins de production de savoirs et d'outils pratiques (publications scientifiques, site web, passeport contre la maltraitance infantile, lignes-guides, etc.).

### *Objectifs spécifiques*

Quatre objectifs spécifiques ont été retenus :

#### **1) Dresser un diagnostic basé sur l'état de l'art, les travaux scientifiques et les acteurs de terrain.**

Ce projet dressera un état de l'art en s'appuyant sur l'épidémiologie, en étudiant les conséquences psychopathologiques, physiopathologiques et relationnelles de la maltraitance infantile, y compris le risque de dépression, de stress post-traumatique, de toxicomanie. Il détaillera également les conséquences cérébrales de la maltraitance infantile, en particulier par des données de neuroimagerie au niveau intégratif (altération du volume et de la fonction des zones cérébrales, modification de la connectivité entre les zones cérébrales) et au niveau cellulaire / moléculaire (altération de la plasticité cérébrale, altération de l'expression génique). De plus, il montrera des conséquences au niveau de l'éducation et son impact dans la vie relationnelle des enfants et des adolescents. Nous présenterons aussi des données indiquant les risques accrus liés à la vie dans une zone défavorisée pendant la petite enfance en mettant en évidence les inégalités environnementales sous-jacentes. Nous dresserons enfin un état des lieux des formations existantes, à la fois au sein des universités partenaires, mais aussi ailleurs, et un inventaire des besoins de formations des praticiens.

**2) Développer des travaux de recherche :** Des séminaires de recherche seront organisés soit par le biais de webinaires réguliers, soit par des conférences selon une modalité présentielle. Des collaborations nouvelles seront engagées et les collaborations existantes seront renforcées. Actuellement, certaines des équipes de recherches partenaires collaborent déjà : c'est le cas de l'Université de Montréal (Canada), de l'Université de Suceava (Roumanie) et de l'Université de Tours (France) qui collaborent déjà au sein du projet ERA Net Neuron pour mettre au point des interventions qui permettraient de développer la résilience des enfants ayant subi des maltraitements. D'autres projets ont été déposés, par exemple entre les partenaires d'Inde et le partenaire français. Des échanges d'étudiants seront organisés. En particulier, des doctorants seront encouragés à passer une période de recherche dans l'une des institutions partenaires. Cela aidera à acquérir des connaissances transdisciplinaires et interculturelles dans le domaine. La co-supervision internationale des doctorants sera encouragée, ainsi que la soumission de projets collaboratifs à des Appels à Projets Internationaux.

**3) Développer des formations dédiées :** Des formations dans ce domaine existent déjà à Tours, comme par exemple le « Diplôme d'Université Violences sexuelles et Psychotraumatologie ». Il s'agit d'un diplôme unique en France, car il concerne les violences sexuelles, la prise en charge des victimes et le psychotraumatisme. Les enseignements associent les domaines de la psychologie, de la psychiatrie et de la médecine légale, la pratique clinique et la recherche. L'équipe pédagogique s'adosse au Centre régional de psychotraumatologie de Tours, au service de médecine légale et au CRIAVS Centre Val de Loire. Le diplôme est centré sur les violences sexuelles, avec une place importante pour la clinique et la prise en charge des victimes. La question des auteurs de violences sexuelles y est également prise en compte.

D'autres formations seront développées en lien avec les partenaires internationaux, et les enseignements du « Diplôme d'Université Violences sexuelles et Psychotraumatologie » pourront être démultipliés dans les universités partenaires. Quatre domaines d'enseignement seront ciblés :

**a) la prévention de la maltraitance infantile.** Cet enseignement se concentrera sur les interventions qui aident à prévenir la maltraitance. Plusieurs approches peuvent être utilisées, y compris la formation des parents pour les aider à identifier les risques, le recours à la loi et aux directives pour interférer avec le comportement de l'auteur d'abus, la communication globale pour identifier ces risques. Par conséquent, nous présenterons les lignes directrices qui ont été élaborées dans les différents pays pour accroître la prévention comme l'aide éducative des parents et la surveillance des enfants. En effet, il est bien établi que les abus peuvent être évités si les signaux alarmants sont bien identifiés, si les parents ont une formation qui peut les aider à y prêter attention, si une situation à risque est évitée, si le comportement des auteurs d'abus peut être identifié. De plus, nous présenterons un aperçu des différentes lois qui ont été élaborées dans ce domaine. Plus précisément, au niveau du droit, le degré d'ingérence dans la vie familiale varie en fonction de la gravité du risque pour la situation de l'enfant. Des actions éducatives au sein de la famille ou des mesures de placement de l'enfant peuvent être prises. Les écoles parentales peuvent également être imaginées. Des mesures patrimoniales et financières sont

également possibles pour inciter les parents à adopter les bons comportements. Lorsque la maltraitance n'est pas la faute de la famille, l'arsenal des sanctions pénales se veut un moyen de dissuasion pour les agresseurs. Les enseignants, les voisins sont également soumis à des obligations de déclaration. Une autre approche utile pour éviter la survenue d'abus peut être la communication. Par exemple, l'exploitation sexuelle des enfants en ligne est devenue la forme actuelle et la plus récente d'exploitation sexuelle des enfants en raison des progrès technologiques. La sensibilisation à cette forme d'exploitation et à ses mécanismes qui facilitent ces types d'abus par le biais de webinaires organisés à l'échelle mondiale, aura un impact global et pourrait probablement prévenir et aider à enrayer cette forme d'exploitation des enfants.

**b) la prévention des conséquences de la maltraitance infantile :** comment renforcer la résilience ? Comment les enfants et les adolescents peuvent-ils développer des compétences qui les protègent et les rendent moins vulnérables ? Comment promouvoir une éducation non violente ? Cet aspect de la formation commencera par la description des initiatives qui ont été entreprises par la société civile dans diverses régions du monde. Nous mettrons en évidence différentes interventions qui peuvent prévenir les conséquences psychologiques et neurobiologiques de la maltraitance infantile, telles que la psychothérapie, le yoga, la pharmacothérapie, la neurostimulation, la méditation pleine conscience. Nous fournirons également des évidences montrant comment la résilience peut être favorisée par plusieurs actions juridiques. En effet, la possibilité d'être reconnu comme victime et de pouvoir poursuivre l'auteur au niveau pénal est essentielle. En plus d'une indemnisation pour les préjudices physiques et moraux subis, une compensation financière peut aider à couvrir les frais médicaux associés au rétablissement de l'enfant.

**c) l'accompagnement des auteurs de maltraitements :** Cette partie se concentrera également sur le développement de pratiques pour accompagner les auteurs de maltraitance infantile dans le processus de reconstruction identitaire et de réinsertion sociale. Il est à noter ici que les auteurs peuvent être des adultes mais aussi des jeunes. Cet enseignement contribuera à sensibiliser les adultes-éducateurs à l'impact de leurs comportements sur le bien-être des enfants, c'est-à-dire à développer une parentalité consciente et un enseignement conscient. Plus précisément, il contribuera à l'identification des situations à risque, au développement d'une formation pour les parents victimes, afin qu'ils puissent prendre conscience de leurs blessures et ne pas répéter les mêmes pratiques, brisant ainsi le cercle vicieux de la violence. Il permettra le développement de modèles parentaux sains, évitant que les prédateurs potentiels passent à l'action et l'amélioration de la prise en charge des mineurs délinquants sexuels en prison à travers le développement de stratégies de collaboration entre les services et structures sociaux publics et privés, impliqués dans la gestion du phénomène.

**d) l'éthique et l'épistémologie.** Cet enseignement abordera les principales questions éthiques et la dimension épistémologique, en se basant sur l'histoire de la philosophie et des réflexions philosophiques sur la maltraitance des enfants. Il examinera d'abord, avec le paradigme d'Émile de Rousseau (qui représente dans les pays occidentaux le modèle d'éducation selon la nature, devenu emblématique de toutes les pédagogies modernes), la question de l'éducation et les difficultés à « s'entendre » sur un seul modèle d'éducation des enfants (la tension classique entre éducation rigide et libérale). Deuxièmement, ce module reliera ce problème à ceux de la maltraitance. Il examinera et clarifiera les distinctions et les questions éthiques liées aux différentes notions de « violence contre les enfants », « maltraitance des enfants », « négligence des enfants ». Au-delà des notions, les différentes formes de violence contre les enfants et de leurs origines potentielles seront abordées. Enfin, cet enseignement abordera les questions éthiques liées à la collecte de témoignages d'enfants considérant que les discours d'enfants sont plus difficiles à collecter que celui des adultes (les enfants étant à l'origine considérés comme des « *infantis* », du latin « qui ne parlent pas »).

**4) La mise au point d'un Guide de bonnes pratiques et d'un « Passeport contre la maltraitance infantile ».** Le Guide permettra de proposer des bonnes pratiques pour stimuler la résilience des enfants victimes d'abus. Il s'appuiera sur l'expérience de terrain des acteurs de la société civile rattachés à cette chaire et sur des rapports existants. Par exemple, le « *Rapport conjoint de l'UNESCO, de l'ONUDC et de l'OMS sur les réponses du secteur de l'éducation à la consommation d'alcool, de tabac et de drogues* » propose une revue et un certain nombre d'études de cas montrant des exemples de mise en œuvre locale de programmes fondés sur des données factuelles pour lutter contre la consommation de substances. En utilisant une approche similaire, nous visons à fournir un résumé basé sur des faits concernant le renforcement de la résilience chez les jeunes maltraités, et à collecter une série d'études de cas

démontrant la mise en œuvre de tels modèles d'intervention dans le monde réel. Nous élaborerons un programme éducatif de prévention appelé « **Passeport contre la maltraitance infantile** » qui pourra être facilement diffusé auprès des jeunes, des femmes enceintes, des futurs parents, et dans différentes langues et pays. Ce passeport peut être basé sur la « *Déclaration des droits de l'enfant* » comme un *modus operandi* de la déclaration.

### **5. Type d'activité**

Programme d'enseignement du 3<sup>e</sup> cycle x  
Formation courte x  
Recherche x  
Professeurs invités x  
Bourses  
Développement institutionnel x

### **6. Bénéficiaires**

Étudiants x  
Universitaires x  
Professionnels x

### **7. Visibilité et résultats escomptés aux niveaux national, régional et international**

Les activités de collaboration scientifique engagés dans le cadre de la Chaire donneront lieu à des publications dans des revues scientifiques internationales à forte visibilité.

Nous envisageons de réaliser un congrès international et au moins une école d'été pendant la période de 4 ans.

Nous espérons accueillir 2 Professeurs invités, chacun pendant au moins 2 mois, et favoriser les échanges d'étudiants de Master ou de doctorat au sein des laboratoires des différentes institutions partenaires.

Des articles de vulgarisation scientifique seront diffusés dans la presse écrite, mais aussi à la radio et à la TV, aux niveaux national et régional.

Un **site Web** spécifique sera créé, sur lequel l'activité de la Chaire sera rendue visible ; les informations seront diffusées également via les médias sociaux. Tout le monde aura la possibilité d'y avoir accès.

Le « Guide de bonnes pratiques » et le « Passeport contre la maltraitance » seront amplement diffusés, à la fois via notre site web et notre activité sur les réseaux sociaux, mais aussi de par la diffusion auprès des publics concernés, via des Associations spécialisées, les professionnels et les universités partenaires. Les webinaires qui seront réalisés dans le cadre de la Chaire seront disponibles sur le site web.

Les actions liées à la prévention chez les auteurs d'abus se réaliseront par différentes actions au sein du milieu pénitencier dont 1) la diffusion auprès des personnels de bonnes pratiques sur la procédure d'évaluation des risques à appliquer, qui permettront de trouver des stratégies individualisées destinées à gérer / réhabiliter les délinquants, b) la prévention de la récidive par la diffusion d'un protocole international pour la prévention de la récidive et de traitement des agresseurs auprès des sociétés savantes, c) la promotion des formations que nous proposons au travers de notre réseau de partenaires.

### **8. Stratégie de mise en œuvre**

#### **1. Gestion**

Le projet sera coordonné par l'Université de Tours. Un interlocuteur sera identifié au sein de chacune des institutions partenaires. Une feuille de route sera établie au moment du séminaire de lancement de la chaire. L'interlocuteur scientifique chargé de coordonner les activités de la chaire au niveau de l'Université de Tours sera la Professeure Catherine Belzung. Un comité de pilotage sera mis en place, impliquant l'ensemble des partenaires de la chaire ainsi que des membres non-partenaires et un représentant de la commission française de l'Unesco : il se réunira une fois par an. Un bureau sera constitué ; il sera en charge des aspects plus opérationnels, et sera composé de quelques-uns des membres du comité de pilotage.

#### **2. Renforcement des capacités**

Les recherches développées et les enseignements dispensés associeront l'ensemble des partenaires, et pourront dans un second temps être approfondis par chaque structure partenaire. Chaque partenaire verra ainsi ses capacités enrichies de l'expérience des autres partenaires.

### 3. Viabilité

Liens avec d'autres activités pertinentes aux niveaux institutionnel, national, régional et international

La chaire bénéficiera de dynamiques et de collaboration déjà existantes :

- L'Université de Tours propose déjà un « Diplôme d'Université Violences sexuelles et Psychotraumatologie ». Il s'agit d'un diplôme unique en France car il concerne les violences sexuelles, la prise en charge des victimes et le psychotraumatisme. Ce DU est associé au Centre Régional de Psychotraumatologie.
- Les Universités de Tours (France), de Suceava (Roumanie) et de Montréal (Canada) collaborent déjà sur la question des interventions thérapeutiques permettant de stimuler la résilience d'adolescents préalablement victimes de maltraitances dans le cadre d'un programme ERA Net Neuron (projet ADORé).
- L'Universités Sapienza collabore déjà avec la Société italienne de médecine et de santé pénitentiaire Simspe Onlus, l'Université pontificale du Chili et l'Université du Rwanda.
- Le Dr Cataldi, a été responsable scientifique pour l'Université Sapienza (Rome) de deux projets européens en cohérence avec le sujet de la chaire : le projet 2016-1-ES01-KA204-025656, intitulé «CALYPSOS. Soutien à l'inclusion sociale, besoins spécifiques de soutien éducatif et amélioration des compétences de base des détenus en Europe » (septembre 2016 et novembre 2018) et le Professeur Bonaïouto coordonne localement le projet en cours REC-AG-2017, intitulé «Pr.O.T.E.C.T. Prévention, évaluation et traitement des délinquants sexuels », qui est un réseau d'échange et de transfert de bonnes pratiques au niveau de l'Union Européenne, qui a débuté en 2018.
- Le Professeur Talamo préside depuis 2016 un programme de recherche sur la formation de futurs psychologues en zones de conflit financé par l'Université Sapienza en partenariat avec l'Université de Bangui (République centrafricaine) et l'Université du Rwanda, et le HOPE (Humanitarian Operators Psychological E-services). Son but est d'offrir un soutien psychologique à distance aux Opérateurs qui interviennent dans le monde entier dans des zones de conflit et de crise.
- Le Professeur El Hage (Tours) a des collaborations actives avec l'Université de Mons (Belgique)
- Un projet de collaboration est en cours d'évaluation qui implique l'Université de Tours et celle de Coimbatore (Inde)
- Comment les effets bénéfiques seront-ils pérennisés ?

La chaire permettra d'engager de nouvelles collaborations qui pourront se maintenir au travers de réponses collectives à des appels à projets.

### 4. Transfert des connaissances

Le transfert de connaissance sera assuré par les participants aux formations, aux écoles d'été, aux séminaires qui seront réalisés dans le cadre de la Chaire ainsi que par des échanges de personnels, ce qui permettra d'engager de façon plus concrète cette dynamique d'échange Nord-Sud-Sud. Les diverses publications et interventions seront diffusés au sein des partenaires de la chaire. La formation DU Psychotraumatologie de l'Université de Tours pourra être mise en place dans les Universités partenaires.

### 9. Calendrier proposé des principales activités

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Réalisation du diagnostic basé sur l'état de l'art	État des lieux des travaux de recherche	État des lieux des formations existantes	État des lieux des besoins en formation	Compilation de l'ensemble des

				données, édition d'un rapport
Développement de travaux de recherche	Identification des thèmes de recherches collaboratives	Échanges scientifiques, missions	Échanges scientifiques, missions	Congrès international Rapport final
Développement de formations dédiées	Organisation de l'école d'été DU Psychotrauma (Tours)	École d'été  DU Psychotrauma (Tours)	Élaboration de programmes de formation dans les Universités partenaires  DU Psychotrauma (Tours)	Démarrage des formations dans les universités partenaires  DU Psychotrauma (Tours)
« Guide de bonnes pratiques » et « Passeport contre la maltraitance infantile.	Collecte de données	Collecte des données	Élaboration du contenu	Diffusion du contenu

## C. PARTENARIATS ET MISE EN RÉSEAU

### 1. Institutions partenaires participantes (noms et adresses)

Participation confirmée :

- Université de Mons, Place du parc 23, 7000 Mons Belgique (Thierry Pham Hoang, Professeur, Service de Psychopathologie Légale, *Directeur du « Centre of Research in Social Defence (CRDS) »*)
- Università degli Studi di Roma « La Sapienza », Piazzale Aldo Moro 5, 00185 Roma, Italia (“Department of Social and Developmental Psychology » : Marino Bonaiuto, Professeur en Psychologie environnementale, Silvia Cataldi, “Lecturer” en Sociologie, Alessandra Talamo, « Associate Professor » en Psychologie sociale)
- LUMSA Università, Via della Traspontina 21, 00193 Roma, Italie (Vincenzo Caretti, « Full Professor » en « Clinical Criminology and Forensic Sciences », Alfredo de Risio, « Adjunct Professor » en « Clinical Criminology and Forensic Sciences », Luigino Janiri, Professor en Psychiatrie).
- Istituto Universitario Sophia, Via San Vito, 28, Lopiano, 50 064 Figline e Incisa Val d’Arno, Italie (Chiara Spatola, « Adjunct Professor » en Psychopathologie du développement, Carina Rossa, « Adjunct Professor » en Psychologie sociale)
- Institute of Criminology, Faculty of Law, Poljanski nasip 2, SI-1000 Ljubljana, Slovenia (Mojca Plesnicar, “Associate professor” en droit)
- Universitatea Ștefan cel Mare Suceava, Str Universității nr 13, 720 229 Suceava, Romania (Department of Health and Human Development, Florin Țibu, “Associate Professor” en Psychologie du développement)
- Avinashilingam Institute for Home Science and Higher Education for Women (Deemed to be University), Coimbatore, 641 043, Tamil Nadu, Inde
- Université Houphouët Boigny, 01 BP V 34 Abidjan, République de Côte d’Ivoire (Serge Lida, « Associate Professor » en Sociologie)
- Université d’Abomey-Calavi (UAC), 01 BP 526 Cotonou, Bénin (Émilie Fioffi Kpadonou, Professeure titulaire de pédopsychiatrie, Faculté des Sciences de la santé)
- Pontificia Universidad Católica de Chile, Avda. Libertador, Bernardo O’Higgins 340, Santiago, Chili (« Psychology Department », Bernadette Paula Luengo Kanacri, « Associate Professor » en Psychologie)
- Université Quisqueya, 218 Av Jean Paul 2, haut Turgeau, Port au Prince, Haïti (Francklin Benjamin, Professeur, Philosophie, Sociologie, Sciences de l’éducation)
- Université de Montréal, Pavillon Roger-Gaudry, 2900 Boulevard Edouard Montpetit, Montréal (Québec) H3T 1J4, Canada (Faculté de Médecine, Patricia Conrod, Professeure en Psychologie Clinique)
- -International Center for Child and Public Health (ICPH), Shanti Ashram Road, Coimbatore, 641042 Tamil Nadu, India (Directrice: Kezevino Aram, Pédiatre).
- - Società Italiana di Medicina e Sanità Penitenziaria (SIMSPE), Via Santa Maria della Grotticella 65B, 01100 Viterbo, Italia (Luciano Lucania, Président)

- - Academia di Psicologia sociale e juridica, Piazza Stefani Jacini 5, 00191 Roma, Italy (Irene Petruccelli, Présidente, Psychologie sociale, Simona Grilli, « Lecturer », Psychologie du développement).
- - Azione per Famiglie Nuove, Via Isonzo 63, 00046 Grottaferata, RM, Grottaferrata, Italy (Pietro Parlani, Président, Viviana Carnevalis Colonnetti, Riccardo Bosi).
- -Comissione per il benessere e la tutela dei Minori (COBETU), Focolari Movement, Via Frascati 306, 00040 Rocca di papa, Italia, (Orazio Moscatello, coordinateur)
- - France Victimes 37, Association Départementale Aide Victimes Infractions Pénales 37, Tours, France (Marie-Paule Carrey Le Bas, Juriste, Directrice)

Participation proposée :

Nous espérons pouvoir associer dans le futur l'Université du Rwanda (Professeur Eugène Rutembesa), l'Université de Ouagadougou (Professeur Marcel Bengali), l'Université Jamia Millia Islamia de New Dehli (Professeur Naved Iqbal) et l'Université Saint Joseph de Beyrouth (Professeur Sami Richa et Professeur Bernard Gerbaka : ces 4 partenaires collaborent déjà avec des acteurs de la chaire.

2. Autres réseaux de partenariats interuniversitaires (noms et adresses)

L'ensemble des partenaires a été listé dans les rubriques précédentes.

Les lettres d'engagement des Institutions partenaires sont jointes au dossier en Annexe.

## D. FINANCEMENT DU PROJET

Le budget prévisionnel de la chaire est constitué d'une part des ressources humaines mises à disposition par l'Université de Tours, et d'un budget qui est lié aux activités que nous avons programmées. Les justificatifs pour ces financements apparaissent dans les lettres des recteurs/présidents d'université concernés.

1. Budget total du projet : présentation détaillée par postes de dépenses, etc.

Nous utilisons le cours Euro/Dollar US (USD) du 14 avril 2021 (1 euro= 1.196 USD)

### A. Ressources humaines mises à disposition

La chaire impliquera onze collègues de l'Université de Tours, de différents champs disciplinaires comme la Psychologie (Nicolas Combalbert, Professeur), la Psychiatrie (Wissam El Hage, Professeur), le droit (Fabienne Labelle, Colombine Madeleine, Martin Houdin, Delphine Taillandier, tous Maîtres de conférences), les Neurosciences (Catherine Belzung, professeure, Alexandre Surget et Samuel Leman, maîtres de conférences), la philosophie (Antonine Nicoglou, maître de conférences), la Médecine légale (Pauline Saint Martin, Professeure). Dans le budget ci-dessous, nous estimons d'une part l'implication de Catherine Belzung, coordinatrice, et d'autres part celle des 10 autres collègues.

Nom/Fonction	Coût en USD	Coût en euros	Source de financement
Catherine Belzung, Coordinatrice de la chaire	39 866 USD	33 333 euros	Université de Tours
Autres collègues	50 232 USD	42 000 euros	Université de Tours
Total	90 098 USD	75 333 euros	

### B. Budget pour prendre en charge les activités de la chaire

	Nombre	Coût en USD	Coût en euros	Source de financement
Enseignement DU Psychotrauma	70h/an, sur 5 ans : 280 hr	10 046 USD	8 400 euros	Université de Tours
Missions enseignants-chercheurs	5	11 960 USD	10 000 euros	Programmes de recherches financés
Doctorat	5 mois d'une fin de thèse (Thèse de G Accrombessi)	29 368 USD	24 555 euros	Programme ADORe (ERA Net Neuron)
Professeurs invités	2	7 176 USD	6 000 euros	Université de Tours (iBrain)
Accueil court séjour (2 semaines)	4	4 066 USD	3 400 euros	Université de Tours (iBrain)
Invitation conférenciers	4	1 435 USD	1 200 euros	Université de Tours (SFR Neuroimagerie)
Gratification étudiants Master	4	10 836 USD	9 060 euros	Université de Tours (iBrain)
Financement colloques/	2	11 960 USD	10 000 euros	Université de Tours
Accueil d'une école d'été		2 392 USD	2 000 euros	Université de Suceava (Roumanie)
Total		89 239 USD	74 615 euros	

## 2. Contribution de votre établissement

Fonds budgétaires (en dollars des États-Unis) : 38 060 euros (45 520 USD)

Services en nature (en dollars des États-Unis) : 75 333 euros (90 098 USD)

## 3. Ressources supplémentaires requises

x \_Veuillez-vous référer au budget total du projet indiqué en D.1 et préciser les postes pour lesquels vous mobiliserez des crédits supplémentaires.

Des ressources supplémentaires seront mobilisées lors de la réalisation des diverses activités. En particulier, nous mobiliserons des ressources supplémentaires pour accueillir des collègues étrangers, pour organiser un réseau collaboratif (Consortium Studium) autour de la partie recherche, pour organiser les écoles d'été.

x \_Indiquez la source, l'affectation proposée et le montant (en dollars des États-Unis) des contributions proposées ou approuvées par des donateurs.

Le [Studium](#) propose des financements pour l'accueil de chercheurs étrangers pendant un an (environ 75 000 euros) auxquels sont associés des dispositifs pour accueillir des colloques scientifiques ou des workshops : ces dispositifs seront sollicités. Le Studium finance aussi des Consortia, qui permet de financer des séminaires d'une semaine tous les 6 mois pour un groupe de 4-5 chercheurs étrangers. La Région Centre Val de Loire et la Métropole de Tours seront sollicités pour l'organisation de colloques. Les travaux de recherche seront financés par les différents financeurs publics : certains de ces financements sont déjà obtenus.

\_Détaillez les sources potentielles de financement (par exemple, PNUD, banques régionales de développement, fondations, ONG, donateurs nationaux ou bilatéraux, secteur public ou privé, etc.).

Parmi ces sources de financement, indiquez celles que vos institutions, associations ou pouvoirs publics sont en mesure de contacter et celles pour lesquelles vous sollicitez un soutien extérieur.

Nous solliciterons aussi le soutien de divers donateurs que nous sollicitons habituellement avec succès pour le financement de nos colloques : CASDEN, Fondation Planiol, MGEN, GMF, Crédit Mutuel, Harmonie Mutuelle, Rotary Club, Lancôme, etc

## **E. SOUTIEN**

### ***Soutien institutionnel***

Le projet est soutenu par le Président de l'Université de Tours (Lettre de soutien en Annexe) et par les diverses Institutions partenaires (lettres de soutien en Annexe)

### ***Soutien de l'UNESCO***

Le projet a été construit en lien étroit avec la Commission Nationale française pour l'Unesco qui soutient le dossier.